

Incartade

M. Casevitz

Chronique étymologique

L'étymologie n'est pas une science et nombreux sont les cas où, après une bonne marche pleine d'entrain vers un résultat satisfaisant, on doit s'avouer que le but est inaccessible. Certes d'autres sciences, véritables, font éprouver de tels reculs mais toujours en progressant ; l'étymologie, elle, oblige parfois, sinon au recul, au surplace.

Ces considérations, un peu trop générales, sont à préciser ; en étudiant par exemple le mot *incartade*, on les comprendra.

Le sens du mot a évolué. Attesté depuis le début du XVII^{ème} siècle (dans *les aventures du baron de Foeneste*, d'Agrippa d'Aubigné), il a d'abord désigné un « acte ou un propos irréfléchi et choquant » (Cf. *Trésor de la Langue Française*, s.u.), sens qui a vieilli, puis, à partir du XIX^{ème} siècle, un écart de conduite et enfin, au XX^{ème} siècle, il a été appliqué à l'écart d'un cheval.

L'étymologie du mot a évolué parallèlement : Littré en fait un emprunt à l'espagnol : « *encartarse* c'est prendre une mauvaise carte, *encartar*, condamner par contumace, impliquer dans une affaire. C'est par une dérivation du premier sens que s'est formé *incartade*, action de prendre une mauvaise carte, de faire une sottise ; de *in*, en, et *carta*, carte. » Littré termine en comparant à « l'italien *dar nelle scartate*, répéter la même chose et aussi s'emporter. » Apparemment c'est l'orthographe du mot français qui amène Littré à chercher dans le jeu de cartes en espagnol, sans chercher à harmoniser le sens du français et le sens de l'espagnol, sans non plus que la phonétique soit envisagée.

Le *Dictionnaire de l'Académie Française* (9^{ème} éd.), puis le *Trésor de la langue française* (TLF), et *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française* (qui en est très proche), en font un emprunt à l'Italien : le mot est « emprunté au terme d'escrime italien *inquartata* « parade en quatre » ; le *Robert* précise que le mot italien signifie une « parade rapide qu'on porte à un coup droit de l'adversaire en se jetant brusquement de côté, ainsi nommée soit parce que l'attaqué décrit un *quart* (italien *quarto*) de tour sur lui-même, soit parce que l'attaque a lieu dans la ligne de quarte (italien *quarta*) ». Mais, comme il semble en fait que l'emprunt à italien ne concerne que le sens de *quarte* en musique (d'après le TLF), la référence à l'italien *auqrta* n'a pas lieu d'être pour l'escrime et rien n'indique un emprunt à l'italien dans ce domaine...

Au XXème siècle, le terme ayant été employé dans l'équitation, on serait tenté de voir dans l'incartade un mot dérivé, d'une manière ou d'une autre, de **un écart*, avec suffixe dépréciatif *-ade* (cf. *TLF*, s.u.) entraînant le passage au genre féminin.

On hésite donc à trouver l'origine du mot dans l'escrime ou dans l'équitation, même s'il a fallu attendre le siècle précédent pour le trouver employé dans ce dernier domaine. En tout cas il ne nous semble pas nécessaire de supposer un emprunt : la quarte et l'écart sont des mots foncièrement français.

© Les Belles Lettres